

Les jeunes, oubliés du gouvernement ?

JEUNESSE Le conseil de la Jeunesse dénonce des mesures, la suédoise se défend

- ▶ La suédoise semble peu s'adresser aux jeunes.
- ▶ Pension à 67 ans, accès limité aux allocations d'insertion quel impact réel pour les jeunes ?

Où sont les jeunes ? Entre pensions, charges patronales et fiscalité, ils semblent comme absents du discours de la suédoise. Une impression ? En passant au peigne fin la déclaration gouvernementale, on dénombre sept occurrences du terme « jeune ». Sur plus de 200 pages. Or, une de ces occurrences évoque les « jeunes entreprises ». Plus que six donc. Dans le chapitre « emploi », des sous-points sur les baisses de charges, la réinsertion des personnes en incapacité de travail, la fin de carrière... mais pas le début. Aucun point n'aborde spécifiquement l'emploi des jeunes. Une phrase cependant : « *Le gouvernement augmente la participation des personnes âgées et augmente la lutte contre le chômage des jeunes.* »

En ce qui concerne la première partie de la proposition (augmenter la participation des personnes âgées), on connaît les mesures phares de la suédoise. C'est moins évident pour la deuxième séquence.

« Payer une dette qui n'est pas la nôtre ! »

Mais ne pas les nommer spécifiquement ou ne pas leur attribuer des politiques ciblées signifie-t-il automatiquement que les jeunes seront lésés par le nouveau gouvernement de centre droit ? Pas du tout, rétorque une source gouvernementale. Évi-

demment, soutient le secteur de la jeunesse francophone, particulièrement remonté. « *Les oubliés ? Nous sommes les victimes de ce gouvernement !* », insiste Geraud Hougardy, Secrétaire Général du Conseil de la Jeunesse de la Communauté Française. Avec des dizaines d'organisations de jeunesse francophone (Conseil de la jeunesse catholique, jeunes FGTB, Ecolo-J, Mouvement des Jeunes Socialistes, FEF, Comac (mouvement des jeunes PTB), Infor Jeunes, etc.), il dénonce un « *véritable casus belli adressé à la jeunesse* ». « *On nous demande de travailler plus pour une dette qui n'est pas la nôtre*, dénonce Geraud Hougardy. *Nous ne sommes pas responsables de la crise des subprimes. C'est une déclaration de politique très dure : on ne parle aux jeunes que de compétitivité. Et puis on généralise la question des stages : aujourd'hui un jeune devrait faire 3 stages avant de peut-être espérer un CDI. Les jeunes n'en veulent pas, comme ils ne veulent pas de sous-jobs à l'allemande !* »

Le porte-parole des associations de jeunes pointe ensuite l'exclusion de plusieurs milliers de jeunes du chômage (voir ci-contre).

Du côté du gouvernement, on réplique : « *C'est la première fois depuis 20 à 25 ans qu'un gouvernement met en place une véritable politique de long terme en faveur des jeunes !* » « *Nous créons les conditions pour que les nouvelles générations puissent vivre confortablement et assurer la pérennité de leur retraite* », défend encore cette source. Qui rappelle que le budget des pensions pèse sur l'État à hauteur de 36,5 milliards (année 2013) là où il avoisinait les 25 milliards en 2006. « *Continuez à ce rythme et*

d'ici 10 à 15 ans, vous serez contraint de couper dans les pensions de tout le monde ! Si on veut que le jeune qui entre aujourd'hui sur le marché du travail ait une pension, il faut réformer le système. »

« L'État n'est pas un grand patron »

Mais encore faut-il que ces jeunes puissent commencer leur carrière... De ce point de vue, la

suédoise mise sur la formation et entend stimuler l'économie et la création d'emplois : « *Soyons clairs : l'État n'est pas un grand patron, l'emploi ne se décrète pas*, avance cette source gouvernementale. *L'État peut simplement créer les conditions favorables à la croissance.* » Si le MR proposait, en campagne, de réduire les charges patronales de 1.000 euros par trimestre par jeune engagé en CDI, la mesure spécifique n'a pas été retenue. Mais : « *Nous avons décidé de diminuer les charges patronales sur les trois premiers emplois dans les PME. Or ce sont souvent des jeunes ! Ensuite notre réforme fiscale qui concerne les bas salaires leur sera également favorable.* » Et cette source de rappeler que la mesure de la NVA visant la mise en place de « mini-jobs » à l'allemande a aussi été écartée...

Deux points de vue antagonistes donc. Dans les faits, les mesures de la suédoise peuvent-elles réellement être défavorables aux jeunes générations ?

Pas nécessairement, concluent plusieurs experts, quand d'autres émettent cependant des réserves. Reste que le fédéral n'a pas en main les compétences directement dédiées à la jeunesse... Et que les Régions sont également attendues au tournant. ■

ELODIE BLOGIE

LE CHIFFRE

7.200

C'est le nombre de jeunes qui seront privés d'allocations d'insertion chaque année, selon le cabinet du ministre

de l'emploi, Kris Peeters. Il y a plus d'une semaine, le bureau d'études d'Ecolo avait diffusé une estimation, qui évoquait 7.000 à 8.000 jeunes touchés par l'abaissement de l'âge limite pour avoir droit à ces allocations, passant de 30 à 25 ans. La suédoise

confirme donc le chiffre. Par contre, le cabinet Peeters n'a pas encore calculé le bénéfice de cette mesure, là où le Conseil de la Jeunesse parle de 300 à 400 millions. Mais pour le ministre, ce n'est en réalité pas le but de la mesure. « Le gouvernement veut

surtout réduire le nombre de jeunes qui sont sans emploi à cause d'une éducation insuffisante ou incomplète. Le but est de décourager les jeunes d'interrompre leurs études et de les encourager à faire le nécessaire afin de trouver un emploi. L'inspiration est constructive. »

La pension à 67 ans, pas forcément hostile

Le raisonnement semble logique : si davantage de travailleurs conservent leur poste jusqu'à 67 ans, les offres d'emploi pour les plus jeunes travailleurs vont forcément se raréfier. Simple... ou simpliste ? Murielle Dejemeppe, chercheuse à l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires) de l'UCL, invalide d'emblée cette conception : « Penser qu'allonger les carrières va systématiquement entraîner de moindres opportunités d'emploi pour les jeunes relève d'une conception erronée du fonctionnement du marché du travail selon laquelle il existerait un nombre fixe d'emplois à distribuer parmi les différentes catégories de travailleurs. »

La chercheuse rappelle qu'au contraire, le marché du travail est en perpétuel mouvement. Ainsi, en moyenne, quelque 500 emplois seraient supprimés chaque jour de l'année pour 600 emplois créés. « Un déterminant trop souvent négligé des créations d'emploi est l'existence d'une main-d'œuvre disponible et adéquatement formée, poursuit l'économiste. Un relèvement du niveau de qualification des jeunes et le maintien en emploi de travailleurs âgés expérimentés devraient dès lors stimuler la création d'emplois pour tous. » Marc De Vos, président d'Itinera Institute, abonde en ce sens et va plus loin : « Au niveau micro, dans une petite entreprise, si une chaise est occupée, il est évident qu'il n'y aura qu'une personne à ce poste, concède d'abord l'économiste. Mais au niveau macro, plusieurs études montrent que plus les personnes sont actives, plus des emplois sont formés. »

Pour Philippe Defeyt, économiste et directeur du CPAS de Namur (et membre d'Ecolo), ces réflexions ne sont rien d'autre que des

« théories d'économistes classiques » auxquelles il ne croit pas. « A court terme, ça a un impact négatif sur l'emploi des jeunes, c'est une évidence ! » En se fiant à des projections publiées en 2012 dans une étude du Bureau du Plan simulant une politique semblable à celle qui sera mise en place par le gouvernement Michel, il affirme que pendant environ 10 ans, l'emploi des moins de 55 ans est clairement affecté (tandis que celui des plus de 55 ans croît constamment). Par conséquent, les

premiers touchés seraient les plus jeunes, selon l'économiste. Et il faudrait attendre une vingtaine d'années avant que le taux d'emploi de ces derniers revienne à son taux actuel.

Marc De Vos, lui, mise donc sur le long terme : « Quel est le problème principal des jeunes ? Payer la dette des baby-boomers ! Or, si on réussit cette réforme, cela implique qu'une partie des derniers baby-boomers va davantage contribuer à la facture du vieillissement... » Mais il y a un « si ». Ainsi, pour Muriel Dejemeppe, « il est naïf de penser que le seul relèvement de l'âge légal du départ à la retraite va contribuer à augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés. » L'économiste pointe que dans ce cadre, la suppression des crédits-temps non motivés ne va pas dans le bon sens. Marc De Vos, lui, souligne enfin qu'une série d'éléments ne sont pas entre les mains du gouvernement, à commencer par le contexte économique global...

Conclusion : si le rallongement des carrières n'est pas a priori hostile aux jeunes, la mesure pourrait les atteindre à court terme voire plus longuement en fonction de la conjoncture globale. Avant d'éventuellement leur être favorable. Ouf. ■

E.BL.

Régions La « garantie jeunesse » attendue au tournant

Lors de la campagne de mai dernier, la jeunesse était au centre des discours du côté francophone. Une priorité maintes fois réaffirmée par Paul Magnette depuis son investiture comme ministre-président. *« Le taux de chômage des jeunes à Bruxelles et en Wallonie est notre problème le plus grave, nous ré- pète-t-il. Pour le dispositif emploi, c'est donc la priorité des priorités ! Non seulement parce qu'ils sont jeunes mais aussi parce que s'ils n'accrochent pas rapidement au marché de l'emploi, ça devient très difficile de les raccrocher ensuite. »* Le ministre-président se montre prudent à l'encontre de la Suédoise : *« Je ne veux pas me prononcer pour l'instant... mais il est certain qu'a priori, c'est plus intéressant de s'occuper d'un jeune et de lui offrir un contrat d'insertion, que de l'exclure une fois qu'il est au chômage depuis quelque temps. »*

Pourtant, ce qui est mis en place par les Régions laisse aussi les jeunes perplexes. A commencer par la « garantie jeunesse ». Imposé par l'Europe, qui le subsidie largement (6 milliards d'euros pour l'Europe dont 120 millions sur deux ans pour la Belgique), le dispositif doit offrir à tout jeune de moins de 25 ans un emploi, un stage ou une formation de qualité dans les quatre mois qui suivent la sortie des études ou la perte d'un emploi. Les Etats doivent, sur cette base, mettre en place des plans nationaux.

Or, le Conseil de la jeunesse dénonce le recyclage d'anciennes formules, et le manque de concertation, notamment avec le secteur de la jeunesse. Actuellement, la « garantie jeunesse » se traduit en effet par les Stages de transition en entreprise (STE) : le jeune, durant sa période d'insertion, a l'occasion de faire un stage pour un salaire de 860 euros, dont 660 sont payés par les subsides... et 200 par l'entreprise. Pour Philippe Defeyt, c'est la porte ouverte aux effets d'aubaine : *« C'est un tarif imbattable pour l'employeur et on subsidie des emplois qui, de toute façon, auraient été créés ! On a déjà eu le témoignage d'un employeur qui a licencié ses étudiants pour profiter de ces emplois subsidiés... »*

Geraud Hougardy, du Conseil de la jeunesse, estime que ces STE ne sont qu'une version revue et corrigée des PFI (Plan Formation Insertion)... Dans ces derniers cas, l'employeur est obligé de proposer au jeune un contrat d'une durée au moins équivalente à son stage. Ce n'est plus le cas avec les STE.

Le cabinet de Didier Gosuin, ministre bruxellois de l'Emploi, rappelle que ces stages ne forment que des « prémices de la garantie jeunesse », dont de nouvelles mesures devraient être dévoilées ce vendredi 7 novembre. Pour Bruxelles, la Déclaration de Politique Régionale considère que 6.000 jeunes ont réellement de grandes difficultés à trouver un emploi. La déclaration de politique bruxelloise prévoit donc de proposer 3.000 formations, 2.000 stages et 1.000 emplois à l'horizon 2015. Pour la Wallonie, Paul Magnette rappelle la mesure phare : le « contrat d'insertion », qui devrait donner un emploi aux jeunes qui ne parviennent pas à en trouver 18 mois après la fin de leurs études. Autant de mesures qui sont en tout cas attendues de pied ferme par les associations de jeunesse. ■

E.BL.

PROPRIÉTÉ

Vers un prêt à taux zéro pour les frais de notaire ?

Si l'emploi arrive en tête des préoccupations des jeunes adultes, l'accès à la propriété n'est pas en reste. Quelle réponse du politique ? A l'heure actuelle, plusieurs mécanismes sont à l'étude au cabinet du ministre Furlan, conscient du besoin des jeunes ménages : report de l'achat du terrain ou du bâti, location-acquisition, leasing du terrain, etc. Le ministre étudie également la possibilité de mettre en place un prêt à taux zéro pour financer les frais d'acte d'achat pour les jeunes ménages. Une autre option serait de financer, via des organismes comme la Société wallonne du crédit social et le Fonds du Logement des familles nombreuses, le différentiel entre la valeur du bien et le montant prêté par la banque.